

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

OBJET :

FORMALISATION  
D'UNE CONVENTION  
DE PRESTATIONS  
« PAIES A FAÇON »  
DU CDG74 AU PROFIT  
DU PÔLE  
METROPOLITAIN DU  
GENEVOIS FRANÇAIS

N° BU2021-22

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 10  
Pouvoirs : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

Séance du 3 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

- Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

- Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

## FORMALISATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS « PAIES A FAÇON » DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE- SAVOIE AU PROFIT DU PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS 2020-25 fixant les délégations d'attribution des délégations au Président et au Bureau,

Vu le projet de convention de prestation « Paies à façon » du Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74) ;

L'objectif de cette mission facultative est de proposer l'élaboration des paies en fonction des éléments transmis par les collectivités dont les étapes principales sont :

- Confection des paies des élus et des agents, quel que soit leur statut ;
- Transmission des bulletins de salaire, des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel, des états des charges diverses, des états récapitulatifs de fin d'année ;
- Préparation du mandatement de la paie : envoi des fichiers des virements et du mandatement,
- Envoi des données sociales DSN via le portail Net entreprises.

Cette mission « Paies à façon » présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, gestion des déclarations sociales et recentrage de la fonction RH de la collectivité vers des missions de management et d'organisation des services.

Cette mission externalisée permettra d'appuyer la mise en œuvre des missions du Pôle administration générale et politiques contractuelles du Pôle métropolitain et sécurisera la réalisation des paies notamment lors des absences potentielles de l'agent chargé des finances et du suivi des ressources humaines.

Cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 11 euros par mois et par bulletin ; le premier mois de paie étant facturé à 20 euros par mois et par bulletin (ce qui inclut le paramétrage du logiciel de paie, la saisie de tous les éléments personnels et de carrière des agents rémunérés).

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé au bureau de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Président à conclure la convention correspondante.

Le détail des prestations réalisées est joint à ladite proposition de convention.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français au service « Paies à façon » du Centre de Gestion de Haute-Savoie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer la convention correspondante avec le CDG74 annexée à la présente délibération ;
- **PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21

Publié ou notifié le 10/12/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the seal.